



Karin Keller-Sutter

se passe des bureaux de l'égalité

La conseillère radicale saint-galloise, brillante candidate au Conseil fédéral, est une défenderesse de la cause des femmes. A sa manière.

On peut être de droite et s'engager pour les droits des femmes. La Saint-Galloise Karin Keller-Sutter en a fait la preuve. Depuis dix ans à la tête du Département de justice et police saint-gallois, la conseillère d'Etat, qui s'est taillé un profil national en se présentant à la succession de Hans-Rudolf Merz, figure parmi les premières à être passées des intentions aux actes, tout particulièrement en matière de violences conjugales. Regard sans concession d'une libérale-radical sur les bureaux de l'égalité.



cile m'est apparu une urgence dès mon entrée en fonctions en 2000. J'avais certes une profonde conviction que c'était là l'unique manière de protéger les femmes, le plus souvent victimes. Et j'ai cherché des solutions. J'ai pu travailler avec deux ou trois personnes de mon département – uniquement des hommes – pour établir une loi visant à l'expulsion immédiate du conjoint violent. Ce n'était pas facile en l'an 2000 et nous avons dû nous battre contre la gauche. Lorsque cette loi est entrée en vigueur en 2003, elle a été reprise comme modèle en Suisse. Et j'en suis fière.

FEMINA En tant que femme de droite, vous sentez-vous représentée par les bureaux de l'égalité?

KARIN KELLER-SUTTER Depuis Mai 68, la cause des femmes, la défense de leurs droits et de leurs acquis sont des thèmes traditionnellement portés par la gauche. Je ne suis pas compétente pour juger du travail des bureaux de l'égalité, mais les femmes de droite ne se retrouvent pas vraiment dans leur programme.

F Quelles valeurs fondent vos convictions en matière de féminisme et d'égalité?

KKS Je suis convaincue que dans un état libéral, l'égalité est une valeur cardinale. Une femme qui est violentée n'est pas libre par définition. En tant que femme politique responsable, je ne peux que m'intéresser à ces questions. Par ailleurs, j'ai eu comme modèle ma mère. Mère de quatre enfants, elle a toujours dû travailler pour nous élever. Elle possédait une PME. Les femmes qui ont ces responsabilités, directrices de PME, se doivent de défendre les valeurs libérales de l'Etat. Je n'ai pas eu besoin des bureaux de l'égalité pour être sensible à ces questions. Ce qu'il faut, c'est une volonté politique.

F Lors de votre campagne à l'élection au Conseil fédéral, on a abondamment cité Saint-Gall comme canton pionnier dans la lutte contre la violence domestique, un des thèmes défendus et revendiqués par les bureaux de l'égalité.

KKS Je puis vous assurer qu'aucun bureau de l'égalité ne m'a aidée dans cette tâche. Le renvoi des personnes violentes de leur domi-

F La violence domestique ne représente pas le seul et unique combat...

KKS Non. Il y a aussi la question de la traite des êtres humains qui touche les prostituées. Lorsque j'ai organisé une table ronde en 2006 et mis sur pied un programme de mesures concernant la loi sur le séjour et la protection des personnes, j'ai pu m'appuyer sur les services de l'immigration ainsi que sur l'Eglise protestante. Les bureaux de l'égalité ne m'ont jamais alertée sur ces questions. Idem en 2007, lorsque mes services ont émis des directives pour que les femmes étrangères victimes de violences conjugales soient traitées de manière humaine en matière de droit de séjour. Je me suis appuyée sur l'expérience policière et les statistiques. Les migrantes originaires de pays extra-européens sont désormais autorisées à rester en Suisse, même si la durée de leur mariage ne suffit pas pour cela. Mais ces femmes, par le biais de contrats d'intégration, doivent faire des efforts pour s'intégrer et trouver un travail.

F Parmi les priorités des bureaux de l'égalité figure aussi la lutte pour l'égalité salariale. Que pensez-vous des 20% de disparité salariale qu'affichent les dernières statistiques suisses?

KKS Dans un Etat libéral, il n'y a aucune raison pour que les femmes ne soient pas salariées de la même façon que les hommes. Dans mes services, je puis vous assurer qu'il n'y a aucune discrimination de cet ordre. Une chose est certaine: n'importe qui en Suisse peut porter plainte en cas d'infraction. La loi fédérale sur l'égalité est acquise.